

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 1^{er} avril 2025

OBJET :

Reprise anticipée des résultats

**Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°2**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les centres communaux d'action sociale ont la possibilité, à l'instar des communes, d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif correspondant. Cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les déficits ou excédents générés sur l'exercice précédent, et de déterminer le niveau le plus juste de subvention communale à solliciter.

Il est proposé de procéder à la reprise anticipée de l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessous :

Résultat de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	399 399,40 €
Recettes de l'exercice	394 009,78 €
Excédent antérieur reporté	21 538,06 €
<i>Résultats de clôture</i>	<i>+ 16 148,44 €</i>
Report en fonctionnement (R002)	16 148,44 €

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessus.

DELIBÉRATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 7 avril 2025.

Pour extrait,

Le Président,



Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 1^{ER} AVRIL 2025

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	14
Nombre de votants	15

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Janine MARCHAL, Marie-France METZELARD et Claudine ROBERT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Francis BENAZECH, Patrick CAILMAIL et Michel ELMERICH.

POUVOIR :

M. Christophe CHEVARDÉ à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD

EXCUSÉS :

Mme Geneviève BENJAMIN et M. Claude CHASSARD

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE

